



Communiqué de Presse du SE-Unsa

Rentrée 2011: il faut que ça change !

En cette rentrée 2011, ce n'est pas de gaieté de cœur que les enseignants et les personnels d'éducation vont reprendre le chemin de leurs écoles et de leurs établissements. Cette dernière année scolaire du quinquennat s'annonce en effet particulièrement éprouvante pour les personnels. Elle le sera aussi pour leurs élèves qui vivent, année après année, une dégradation mesurable de leurs conditions de scolarisation.

Les effets cumulatifs de quatre années de suppressions d'emplois à gros goulot, de modifications structurelles imposées, de réformes rétrogrades ou non abouties, de caporalisme malvenu affaiblissent notre École. Alors même que la crise qui s'enkyste exige de penser l'avenir, d'investir dans l'Éducation, notre pays la considère comme un fardeau.

Ainsi, depuis quatre ans, le tableau Excel des gestionnaires s'est substitué au tableau noir des pédagogues. Les personnels ne se retrouvent pas dans une conception où tout se mesure à l'aune des économies. Le sens de leur métier leur échappe. Usés et désabusés, ils se sentent déconsidérés et cela d'autant plus que leurs conditions de rémunération ne tiennent pas les comparaisons internationales.

Ils se refusent à entrer dans un modèle en construction qui a pour objectif de changer la nature même de l'École. Un modèle où la concurrence, la performance, le management seraient les maîtres mots d'un système éducatif concurrentiel dans lequel l'éducation deviendrait un bien de consommation comme le montre le développement des cours particuliers qui n'ont jamais été aussi florissants, ou la scolarisation privée payante des enfants de deux ans qui vient d'apparaître dans l'académie de Lille.

Dans le même temps, ils perçoivent les limites d'un modèle républicain qui ne tient plus ses promesses et qui n'est plus en capacité d'offrir à chaque élève les voies de son épanouissement personnel et professionnel. Alors que, plongé dans l'angoisse de la crise économique et sociale, chacun veut le mieux pour ses enfants, l'école de la République peine à convaincre qu'elle est la solution.

Avec les élections professionnelles d'abord, les élections présidentielles ensuite, l'année scolaire 2011-2012 sera celle des choix. Pour le SE-Unsa, notre système éducatif est à la croisée des chemins. L'Éducation est un droit. Il doit être garanti par l'État et relève d'une mission de service public. Il faut tout à la fois faire cesser l'hémorragie des emplois et refonder l'École de la République. C'est tout le sens de notre appel à la grève du 27 septembre prochain qui marquera, pour le SE-Unsa, le premier temps fort d'une année scolaire combative pour que ça change !

Paris, le 30 août 2011
Christian Chevalier
Secrétaire Général

Contact Presse : Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93

Le baccalauréat : du discours aux actes ?

Au plus fort de la tempête, au moment de l'affaire de la fraude dans l'épreuve de mathématiques du bac S, le ministre a annoncé l'ouverture d'une réflexion sur le bac en 2011/2012. Osera-t-il s'attaquer au monument national, en pleine campagne pour l'élection présidentielle ? On peut en douter ! Les premières annonces (charte déontologique, utilisation des calculatrices mieux encadrée...) ne semblent pas à la hauteur des problèmes à résoudre. On annonce pour novembre un rapport de plus, dont le ministre soulignera tout l'intérêt... pour 2013, probablement !

Quoi qu'il en soit, pour nous, le sujet n'est pas tabou et nous avons fait des propositions concrètes.

Le SE-Unsa est favorable à un nombre réduit d'épreuves terminales nationales à forte valeur symbolique. Ces épreuves terminales présentent 3 avantages : obligation d'un apprentissage à long terme pour les élèves, établissement d'une référence commune à tous les enseignants, garantie du caractère national du bac.

Pour autant, la forme générale de l'examen doit évoluer. Le bac est déjà divers (écrits, oraux, TPE⁽¹⁾, CCF⁽²⁾ en EPS, épreuve sur dossier en enseignement technologique) mais la prédominance des épreuves terminales écrites ne valorise qu'un seul type de compétences.

L'enseignement supérieur développe de plus en plus des parcours professionnalisants et attend autant des compétences que des connaissances. Le bac doit être pensé en cohérence avec ces évolutions. Il doit valider les compétences d'apprentissage des élèves : compétences méthodologiques, capacités d'auto-évaluation, capacités à utiliser ses compétences et connaissances pour réaliser des projets individuels et collectifs. Ces compétences ne peuvent s'évaluer dans des épreuves écrites terminales. Il faut donc intégrer des modalités d'évaluation variées, en adéquation avec les compétences que l'on veut mesurer.

De plus, le développement de l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent nous inciter à ne plus raisonner en « tout ou rien ». Les élèves doivent pouvoir valider des modules au fur et à mesure de leur formation et les capitaliser.

(1) Travaux personnels encadrés

(2) Contrôle en cours de formation

Le budget de l'Ecole

Bref retour sur la rentrée 2010

Les Notes d'information de la Depp, publiées en juillet, confirment ce que nous disions lors de la préparation de la rentrée 2010. Les effectifs ont été sous-estimés de plus de 11 000 élèves dans le premier degré et de près de 4500 dans le second. Dans les deux cas, les moyens ont été amputés très fortement par la disparition des stagiaires IUFM. On comprend mieux la perception qu'ont nos collègues de la dégradation de leurs conditions de travail.

Rentrée 2011

L'équation budgétaire est connue. La suppression de 8967 emplois dans les écoles (3367 + 5600 « surnombres ») a conduit à la fermeture de 1500 classes.

Dans le second degré public, 4800 postes sont supprimés alors que 48 000 élèves supplémentaires sont attendus.

La loi sur les retraites, votée en novembre 2010, a provoqué un départ anticipé de plus de 2000 enseignants, ce qui n'avait pas été prévu dans le cadre de la préparation de la rentrée. Des tensions sont prévisibles sur le remplacement à très brève échéance.

Le faible rendement des concours de recrutement va accentuer la pénurie de moyens. Faute d'avoir fait le plein, un certain nombre de CAPES ne fourniront pas les enseignants en nombre suffisant (mathématiques, lettres, anglais...). Dans le nouveau système lié à la maîtrise, ce sont autant de moyens qui manqueront dès cette rentrée pour accueillir les élèves.

Budget 2012

L'annonce primitive de 16 000 suppressions d'emplois a été ramenée à 14 000, après les mobilisations autour des écoles. Les recrutements prévus pour 2012 ont été revus. Finalement, ce sont 5000 postes (au lieu de 3000) qui seront mis aux concours de recrutement des PE. Près de 9000 recrutements auront lieu pour les différents concours du second degré.

Dans le même temps, il devrait y avoir près de 10 000 départs en retraite dans le premier degré et près de 15 000 dans le second. Les moyens vont donc diminuer sensiblement alors que les générations qui entrent, tant à l'école qu'au collège et au lycée, sont plus nombreuses que les précédentes. Un exemple, les générations 2000 et 2001 qui entrent au collège comptent 30 000 jeunes de plus que celles des années précédentes...

La pression démographique jointe à la suppression des moyens ne peut qu'accentuer la dégradation des conditions de travail des élèves et de leurs enseignants. Le Comité d'analyse stratégique, placé auprès du Premier ministre, l'a d'ailleurs rappelé dans son récent rapport : les taux d'encadrement des écoles françaises sont aujourd'hui les plus bas des pays de l'OCDE.

Au collège...

Le collège, terrain d'affrontement idéologique

Ce sera sans doute le dossier chaud de l'année 2011/2012, année de campagne présidentielle. Terrain idéal pour un affrontement idéologique, il est d'ores et déjà instrumentalisé par l'UMP qui a multiplié les ballons d'essai (examen d'entrée en 6^{ème}, orientation en fin de 5^{ème}) et qui a déjà concrétisé quelques mesures législatives choc en faveur d'une pré-orientation vers la voie professionnelle et surtout l'apprentissage dans le cadre de la loi Cherpion sur le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.

Pourtant, toutes les études nationales et internationales, y compris celles de l'OCDE, montrent que les systèmes scolaires performants sont ceux qui font le choix d'une scolarité commune la plus longue possible, qui développent résolument les compétences professionnelles de leurs enseignants pour qu'ils répondent efficacement aux besoins de chacun des élèves. Ce sont aussi ceux qui orientent ouvertement les ressources et les financements vers les élèves qui en ont le plus besoin. Aux antipodes des choix affichés actuellement...

Evaluations nationales : une expérimentation sous surveillance au collège

Les évaluations nationales ne passent décidément pas auprès des enseignants, qui se plient aux exigences ministérielles tout en étant convaincus de leur inutilité, voire de leurs effets pervers.

Après l'imposition d'évaluations-bilans en français et mathématiques en fin de CE1 et fin de CM2, il sera particulièrement « intéressant » de suivre l'expérimentation d'évaluations en classe de cinquième. Ces évaluations signeront-elles la fin de la logique du socle commun et de sa dimension pluridisciplinaire ? On peut le craindre si elles sont pensées dans la même logique que celles de l'école primaire, c'est-à-dire en phase avec les programmes de 2010 mais en décalage avec le socle. Les protocoles devront être examinés de près. Ils peuvent conduire à la promotion de la logique des compétences inscrite dans le socle ou contrôler l'acquisition de savoirs disciplinaires déconnectés de toute situation problème. Des choix qui seront faits (par qui ?) dépendra l'avenir de la rénovation pédagogique indispensable au collège.



Elections professionnelles : vers un paysage syndical renouvelé

Des règles de représentativité nouvelles

La loi du 5 juillet 2010 a modifié en profondeur les règles de représentativité et le dialogue social dans la fonction publique.

Quelques aspects saillants :

- les syndicats qui se présentent au suffrage doivent avoir 2 ans d'ancienneté ;
- c'est désormais le vote de l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, non titulaires, de droit public et de droit privé qui fixe la représentativité ;
- cette représentativité donnera la capacité à négocier et déclenchera l'attribution de moyens syndicaux. La loi institue le principe d'accord majoritaire ; cela signifie qu'un accord sera réputé valide si le(s) syndicat(s) signataire(s) a(ont) recueilli au moins 50% des voix lors des élections professionnelles.

Du côté de l'Education nationale

C'est le vote pour le Comité technique ministériel (CTM) qui va déterminer la représentativité des organisations syndicales (au niveau des fédérations). Il faudra aussi composer avec une réduction du nombre des sièges au Comité technique, de 20 actuellement (CTPM) à 15 désormais.

Seront représentatifs les syndicats ayant obtenu au moins un siège dans cette instance à l'issue du vote, c'est-à-dire 6.66% des suffrages exprimés. La conséquence en sera la non-représentativité de certaines organisations présentes actuellement sur le terrain de l'éducation.

A noter également dans les modifications, l'extension des compétences des CHS aux conditions de travail (CHS-CT).

Notre choix c'est l'Unsa

A l'orée de la dernière ligne droite vers les élections professionnelles dans la Fonction publique d'Etat, ce sont tous les étages de la fusée Unsa qui sont dans les starting-blocks.

Nous concernant à l'Education nationale, c'est notre fédération l'Unsa-Education qui portera nos couleurs pour le vote au Comité technique. Tous les syndicats de l'Unsa-Education sont concernés ; ils sont solidaires et ont construit, ensemble, une campagne cohérente et unitaire.

Sur notre champ de syndicalisation (enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, contractuels...), nous nous inscrivons dans une campagne de conquête de nouveaux sièges dans les CAP qu'elles soient locales (académiques-départementales) ou nationales. Même chose pour les Ccp (non titulaires et directeurs adjoints de Segpa). Plus de 5000 candidats s'engageront sur nos listes, plus nombreuses en octobre 2011 qu'il n'y a trois ans.

Le SE-Unsa cherchera à faire valoir l'originalité de sa démarche syndicale : s'opposer et proposer. Il interpelle l'administration dans son ensemble pour obtenir les moyens d'exercer pour nos collègues mais aussi pour retrouver la fierté d'enseigner. Oui, il faut qu'ça change : c'est le slogan de campagne du SE-Unsa.

Urgence direction et fonctionnement de l'école : action blocage administratif

Les directeurs d'école, et avec eux les équipes, sont arrivés à épuisement quant au fonctionnement administratif de l'école. La suppression en catimini de l'aide administrative met le feu aux poudres. Le SE-Unsa initie une action de blocage administratif à la rentrée pour obtenir un secrétariat pérenne.

2010-2011 : une année d'action syndicale et de tergiversations gouvernementales

Depuis un an, l'avenir de l'aide administrative est suspendu à la rigueur budgétaire et à la politique de l'emploi aidé. Depuis un an, le SE-Unsa, qui a obtenu seul cette aide par un protocole d'accord en 2006*, multiplie les interventions et les actions avec la profession et les employés de vie scolaire pour obtenir le maintien de cette assistance. Après une année de tergiversations gouvernementales, le ministère a attendu le début des congés d'été pour donner aux recteurs et inspecteurs d'académie, en catimini, des consignes de non renouvellement des contrats pour cette rentrée.

Rentrée 2011 : le SE-Unsa appelle au blocage administratif

L'aide administrative ne peut plus reposer sur les attermoissements de la politique de l'emploi aidé. « Le bricolage, ça suffit », c'est la pétition lancée par le SE-Unsa en juin qui a déjà recueilli 10 000 signatures. En cette rentrée, le SE-Unsa continue de faire signer cette pétition et appelle les enseignants des écoles à bloquer les remontées administratives durant tout le mois de septembre. Les directeurs se consacreront d'abord à la rentrée des élèves, l'accueil de leur famille et à la coopération avec les collectivités locales.



Budget, responsabilités, articulation temps scolaires et périscolaires, moyens de fonctionner... les équipes des écoles sont arrivées à épuisement. La direction et le fonctionnement

de l'école doivent évoluer. Des réponses immédiates doivent être apportées.

**En 2006, le protocole d'accord signé par le SE-Unsa et le ministre de l'éducation nationale a étendu le régime des décharges aux directeurs d'école à 4 classes, a institué une revalorisation de l'indemnité des directeurs et reconnu la nécessité d'une assistance administrative. Celle-ci a alors été mise en place via des Emplois de Vie Scolaire (EVS), assis sur des emplois aidés.*

Au lycée...

Les objectifs de la réforme survivront-ils aux restrictions budgétaires ?



La réforme du lycée général et technologique n'entre pas dans sa deuxième année sous les meilleurs auspices...

L'an dernier, la nouvelle classe de seconde s'est mise en place dans la douleur malgré des moyens maintenus, voire abondés par certains recteurs.

A cette rentrée, les moyens sont en baisse. La réforme n'est pas responsable mais elle risque de porter le chapeau... Que restera-t-il des objectifs ambitieux de parcours plus souples, de meilleure préparation au supérieur, de rééquilibrage des séries quand les classes

seront bondées dans les cours de tronc commun ? Les recteurs pourront-ils jouer le jeu d'une offre plus diversifiée ? Les moyens seront-ils suffisants pour assurer un accompagnement personnalisé de qualité et un tutorat à tous ceux qui en feront la demande ?

Le SE-Unsa suivra aussi attentivement l'impact de la réforme de la voie professionnelle : la plus grande attractivité sera-t-elle confirmée ? Les 37 000 bacheliers pro supplémentaires vont-ils trouver des poursuites d'études réellement adaptées ?

Le ministère a tenu un discours volontariste, il a fait des promesses, il devra les tenir. Sinon, une fois de plus, ce seront les familles les plus modestes qui seront flouées.



Formation des enseignants : la liquidation se poursuit

En cette rentrée 2011, les faits confirment obstinément ce que le ministre s'entête à nier, masquant à grand renfort de communication la triste évidence : le métier d'enseignant n'attire plus les étudiants.

Ainsi, on constate :

- un effondrement du nombre de candidats aux divers concours, plus accentué dans le second degré. On passe de 22 000 présents en 2010 au CAPES externe à 12 500 présents en 2011, soit une baisse de 43% ;
- une chute du nombre d'étudiants inscrits dans certains masters (EPS, disciplines professionnelles, scientifiques) ;

Une année 2010-2011 révélatrice

L'année achevée aura mis en lumière les obstacles rencontrés par les jeunes stagiaires : difficultés à avoir un tuteur, à le rencontrer, emplois du temps démentiels, formations décalées par rapport à leurs besoins...

Nombre d'entre eux ont démissionné, d'autres ont été licenciés. Là encore, le ministère n'est pas pressé de donner les statistiques. Le report de la publication du bilan de l'année 2010-2011, an 1 de la masterisation. Le nombre de démissions, de licenciements et de reports de stage ne sera connu qu'en octobre prochain.

La calamiteuse opération de communication sur le recrutement d'enseignants et la remontée du nombre d'inscrits pour la session 2012 des concours n'a fait illusion pour personne.

Une année 2011-2012 sous le signe de « Tais-toi et marche ! »

Deux sujets représentent les principales nouveautés de cette rentrée :

- la mise en place de masters en alternance

Pour le SE-Unsa, le dispositif présenté n'est qu'une pâle copie des masters professionnels déjà proposés par l'Université dans d'autres domaines. En effet, ce seront au maximum 216 heures de stage qu'effectueront les candidats. Une alternance digne de ce nom recouvrirait une toute autre réalité ; elle impliquerait que l'étudiant passât près de la moitié de son année en stage. Rien ne saurait masquer l'approche budgétaire de la mesure. Les recteurs pourront pallier la pénurie chronique de remplaçants et réaliseront de substantielles économies puisque les étudiants coûteront entre 10 et 50% de moins qu'un remplaçant en titre.

- les cinq jours de « formation » avant la rentrée afin de présenter aux stagiaires leur futur métier et les écueils qu'ils rencontreront.

Si ces journées (facultatives rappelons-le) ont un sens, elles ne sauraient remplacer une formation digne de ce nom. Hélas, dans le second degré, les stagiaires sont affectés à temps complet et auront encore plus de difficultés que l'an dernier à travailler matériellement avec leur tuteur (s'ils en ont un !)

Les propositions du SE-Unsa demeurent :

- Concevoir la formation initiale dans un ensemble cohérent allant du cycle licence (préprofessionnalisation) à la formation sanctionnée notamment par un master et se continuant après titularisation.
- Prendre en compte dans le référentiel de formation l'ensemble des connaissances et compétences requises (globalité du métier) et en tirer les conséquences pour les concours.
- Mettre en place une « admissibilité calibrée » en fin de M1 et une admission en fin de M2

La maternelle, c'est essentiel !



Depuis 4 ans, l'école maternelle est politiquement et budgétairement mal menée. Son intérêt a été publiquement mis en doute par le ministre Darcos, son remplacement potentiel par des jardins d'éveil a été réglementairement organisé et sa capacité d'accueil drastiquement réduite par les suppressions de postes successives. L'école maternelle serait-elle un considérable gisement d'emplois pour chercheurs d'économies à tout crin ?

Pour le SE-Unsa, les candidats à l'élection présidentielle devront se prononcer clairement sur leurs intentions.

Pour les enseignants de l'Unsa, la maternelle c'est essentiel.

Originalité française, facteur essentiel de démocratisation scolaire, elle doit être sécurisée et reconnue comme première étape de la scolarité obligatoire. C'est le sens de l'appel qu'il a lancé et fera vivre durant la campagne 2012 : pour que la scolarité obligatoire démarre dès l'âge de 3 ans !

Texte de l'appel

Moi aussi, je m'engage pour la scolarité obligatoire à trois ans !

L'école maternelle est un composant essentiel et original du système éducatif français. Ses effets déterminants sur le développement des enfants, sur les premiers apprentissages et sur la réussite scolaire ultérieure sont reconnus.

L'école maternelle doit maintenant être reconnue comme la première étape du socle commun de la scolarité obligatoire.

Rendre obligatoire l'école maternelle, c'est l'instituer définitivement comme vraie école aux yeux de tous :

les familles, pour qu'elles investissent pleinement cette première scolarité,

les élus locaux, pour qu'ils reconnaissent ses besoins de fonctionnement

et les pouvoirs publics, pour qu'ils cessent de la dépouiller.

La maternelle c'est essentiel ! Affirmons-le haut et fort, avant qu'elle ne devienne définitivement en « gisement d'emplois » et qu'on ne lui substitue des jardins d'éveil.

Pour le SE-Unsa, la scolarité obligatoire doit maintenant débiter dès trois ans.

Le pouvoir d'achat des enseignants

La crainte des agences notation conduit le gouvernement à un plan de rigueur sans précédent. Emplois supprimés, salaires bloqués... les fonctionnaires en font les frais alors que les plus hauts revenus sont épargnés. Le métier d'enseignant n'attire plus comme l'ont montré les récents résultats des concours.

Nos salaires en chiffres



La majorité des nouveaux enseignants et CPE recrutés à master 2 perçoivent 1524 € nets en débutant. Il faut en moyenne treize ans pour atteindre le 8ème échelon.

A ce stade, à la rentrée 2011, un enseignant perçoit 1974 € nets, soit moins qu'un an plus tôt du fait de l'augmentation des prélèvements sociaux... Un collègue qui arrivait à cet échelon à la rentrée 2000 percevait 1843 €. Ramenés en euros 2011, son salaire était de 2203 € soit plus de 220 € de plus.

La situation est critique : plus de 10% de baisse pour les salaires, rognés par l'inflation, augmentation des prélèvements et blocage salarial imposé par le gouvernement !

Oubliés les engagements du Président de la République dans sa Lettre aux éducateurs, oubliés les propos du ministre qui déclarait « injustes, injustifiés, injustifiables » les écarts de salaire entre les enseignants français et leurs homologues européens... Jusqu'au Conseil d'analyse stratégique, placé auprès du Premier ministre, qui relevait dans son Tableau de bord de l'emploi public la faiblesse de la rémunération des enseignants...

Des situations scandaleuses

Qui accepterait de devoir payer pour travailler ? C'est pourtant le lot commun de nombreux enseignants.

Les frais de déplacements professionnels sont réglementairement remboursés sur la base d'un barème spécifique de 40% inférieur à celui retenu par les impôts. Il n'a pas été revalorisé depuis 2006, le carburant a augmenté de plus de 20% depuis.

Malgré cette situation inique, les administrations déploient des trésors d'ingéniosité pour minorer ou refuser les paiements auxquels elles sont astreintes. Le SE-Unsa ne laissera pas perdurer ces situations.

Le SE-Unsa interpelle le Président de la République

En 2007, dans sa Lettre aux éducateurs, Nicolas SARKOZY s'était pourtant engagé sur le terrain de la revalorisation en ces termes : « J'ai bien conscience que votre statut social, votre pouvoir d'achat se sont dégradés au fur et à mesure que votre tâche devenait plus lourde, vos conditions de travail plus éprouvantes. La Nation vous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail ».

Pour lui rappeler ses engagements, le SE-Unsa lance une campagne d'interpellation sous la forme d'un carnet de bons à lui adresser : essence, logement, frais de garde des enfants, équipement professionnel... Nous exigeons une véritable reconnaissance salariale !

